



Association Cap Lisieux  
Carrefour de l'Espérance  
BP 21021  
14 100 Lisieux

**Réf : JT/JPG/010203**

Lisieux, le 23/06/2022

Monsieur, Madame,

Depuis maintenant plus de deux ans, les commerçants, artisans et professions libérales de notre ville sont en première ligne et subissent les incidences de la crise sanitaire.

Tout d'abord par des fermetures administratives ayant impacté les chiffres d'affaires malgré des aides souvent mal calibrées.

Puis par une période d'incertitude et un changement des habitudes de consommations réduisant l'affluence dans certains commerces.

Et enfin par une période de forte inflation générée par une hausse significative des matières premières et des énergies, couplée à une crise du recrutement désorganisant fortement nos entreprises.

A la lecture du projet de texte présenté au conseil communautaire du 23/06/2022, nous avons pu constater la présence d'un article ayant pour incidence de relever les bases minimales de CFE (contribution foncière des entreprises) pour l'année 2022.

Après un rapide calcul, nous avons pu constater qu'un artisan payant 793 Euros en 2021 payera 1 148 Euros en 2022, et un commerçant payant 782 euros en 2021 payerait 1 289 Euros en 2022, soit une augmentation de près de 50% en une seule année.

Au niveau local nous sommes déjà pénalisés par des taxes locales (taxe foncière) particulièrement élevées et similaires à des villes telles que Nantes sans en avoir les infrastructures ni le flux.

Il est possible que cette nouvelle hausse ait des incidences non négligeables sur l'attractivité de notre ville et sa compétitivité.

C'est pourquoi il nous sommes important de refuser cette nouvelle hausse de taxe pour nos entreprises.

Vous remerciant par avance,

**CAP LISIEUX**  
***Le bureau***